



PRÉFET DES LANDES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : Laurent LAFARGUE
tél : 05 47 87 73 73

ddetspp-svspae@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 30/05/2024

N/Réf : SPAE/SR/EV/LL/MR/ IC2401254

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 13/05/2024

Contexte et constats

Publié sur  GÉORISQUES

MAILLOCHON JEAN-JACQUES

750 Route de Roquefort
40090 LUCBARDEZ-ET-BARGUES

Code AIOT : 0003106824

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 13/05/2024 dans l'établissement MAILLOCHON JEAN-JACQUES implanté 750 Route de Roquefort 40090 LUCBARDEZ-ET-BARGUES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- MAILLOCHON JEAN-JACQUES
- 750 Route de Roquefort 40090 LUCBARDEZ-ET-BARGUES
- Code AIOT : 0003106824
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Établissement renfermant une meute de chiens de chasse

Contexte de l'inspection :

- Suite à mise en demeure

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Effectif	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Sans objet
2	Entretien du site	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Levée de mise en demeure
3	Rejets	Arrêté Ministériel du 08/12/2006	Levée de mise en demeure

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
4	Eaux pluviales	Arrêté Ministériel du 08/12/2006, article 5.3.3	Levée de mise en demeure

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'ensemble des non-conformités ayant donné lieu à la mise en demeure du 15 mars 2022 sont dorénavant levées.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Effectif

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, respect de l'effectif déclaré
Prescription contrôlée : Nombre de chiens de plus de quatre mois
Constats : 35 chiens sont présents sur le site le jour de l'inspection. M. MAILLOCHON souhaite demander une augmentation de cheptel car il pourrait détenir prochainement un effectif supérieur de chiens.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Entretien du site

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, entretien du site
Prescription contrôlée : Entretien général du site
Constats : Le parc d'ébats du site a été imperméabilisé (bétonné) et est maintenu propre : les crottes sont enlevées tous les jours et stockées pour recyclage, le sol est lavé au nettoyeur haute pression à fréquence régulière.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 3 : Rejets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006
Thème(s) : Élevage, respect du milieu récepteur
Prescription contrôlée : Gestion des eaux souillées

Constats :

Les eaux de nettoyage sont dorénavant dirigées vers une fosse toutes eaux de 3500 litres, qui a été installée par l'exploitant. Les chiens disposent dorénavant de 250 m² de parc + les enclos la nuit.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Levée de mise en demeure

N° 4 : Eaux pluviales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 08/12/2006, article 5.3.3

Thème(s) : Élevage, Gestion eaux pluviales

Prescription contrôlée :

Présence d'un système de récupération des eaux de pluie sur les toitures donnant sur les zones de présence des chiens

Constats :

Des gouttières ont été mises en place sur les toitures en regard des zones de passage des animaux (parc d'ébat, enclos).

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Levée de mise en demeure

NOM ET SIGNATURE DE(S) L'INSPECTEUR(S)

Laurent LAFARGUE

